

C'est bien *plus* que d'acheter de l'assurance.
C'est un geste que vous posez pour *aider à protéger*
ceux que vous aimez.

En tant que titulaire d'un compte Manuvie Un ou d'un compte Sélect Banque Manuvie, vous pourriez aider à protéger votre stabilité financière et maintenir le niveau de vie de votre famille en cas d'événement imprévu avec **l'Assurance crédit collective de Manuvie**, une solution de protection hypothécaire abordable.

Elle procure une assurance vie qui peut servir au remboursement intégral de votre prêt hypothécaire advenant votre décès⁴. De plus, si vous optez pour les garanties complémentaires couvrant l'invalidité et la perte d'emploi, des versements mensuels pourraient être affectés au remboursement de votre prêt hypothécaire si vous deveniez invalide ou si vous perdiez votre emploi.

Souscrire **l'Assurance crédit collective de Manuvie**, c'est plus qu'acheter de l'assurance. C'est un petit geste que vous pouvez poser aujourd'hui, et qui pourrait avoir une grande incidence dans les années à venir. Demandez la couverture dès aujourd'hui **afin d'aider à protéger ceux que vous aimez**.

Quelques avantages :

-  **Les paiements diminuent au fil du temps** : moins votre solde hypothécaire est élevé, moins votre prime est élevée⁵.
-  **Les garanties complémentaires couvrant l'invalidité et la perte d'emploi** sont abordables.
-  **L'assurance complète la couverture que vous pourriez avoir au travail** – car cette dernière n'est peut-être pas aussi élevée que vous le croyez.
-  **Vous bénéficiez d'une garantie de remboursement de 60 jours**, ce qui vous permet d'évaluer vos options tout en étant protégé. Si vous changez d'avis dans les 60 premiers jours, vous serez remboursé.
-  **Manuvie est une société digne de confiance** veillant à la protection des Canadiens depuis plus de 130 ans.

Un Canadien sur trois

sera invalide pendant 90 jours ou plus avant l'âge de 65 ans¹.

Un Canadien sur deux

aura un cancer au cours de sa vie. Le cancer touche les personnes de tout âge².

Dix mois

est la durée moyenne d'absence du travail des demandeurs invalides³.

Critères d'admissibilité

- Être résident du Canada
- Avoir entre 18 et 64 ans
- Être titulaire d'un compte Manuvie Un ou d'un prêt hypothécaire Sélect Banque Manuvie



Le processus de souscription est simple!

Envoyez-nous un courriel dès aujourd'hui à l'adresse **banksolutions@manulife.com** et l'un de nos spécialistes internes des ventes communiquera avec vous.

¹ Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes, « Guide sur l'assurance invalidité », janvier 2016.

² Société canadienne du cancer, « Statistiques canadiennes sur le cancer », 2017.

³ Rapports sur les demandes de règlement en assurance crédit hypothécaire, 2016.

⁴ Une couverture partielle peut aussi être demandée.

⁵ Les primes sont établies en fonction du solde impayé du prêt hypothécaire jusqu'à concurrence de 500 000 \$.